

- VILLE de VALOGNES -

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 14 AVRIL 2014

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le QUATORZE du mois de AVRIL, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, - légalement convoqué - s'est réuni à la Mairie - Salle Henri Cornat, en séance publique, sous la Présidence de **M. COQUELIN, Maire.**

Etaient présents : M. Jacques COQUELIN, Maire,
M. Christian LAMOTTE, Mmes Anne-Marie GOLSE, Odile SANSON, M. Sylvain CAILLOT, Mme Nicole HAMEL, Adjoint au Maire
MM. Pierre COURSIER, Gérard BRÉBANT, Conseillers Municipaux Délégués,
MM. Jean-Marie LOSIO, Jean-Paul LEDU, Hubert VARIN, Lucien LECERF, Mmes Brigitte GRANDGUILLOTTE, Ghislaine DENNEBOUY, Claudine COQUELIN, Marilyne MEYNE, Elisabeth LEBRENE, Patricia BELLOT, M. Edouard ROULLAND, Melles Stéphanie CHIGNARA, Joséphine LALLEMAND, M. Fabrice RODRIGUEZ, Mme Sylvie HERVIEU, M. Didier GOUJON, Mme Ingrid DESRUES, M. Robert RETOUT, Mme Sabrina SPASSEVITCH, Conseillers Municipaux,

formant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés : M. Jacky MOUCHEL, Adjoint au Maire (pouvoir à Mme Odile SANSON), M. Jean-Louis VALENTIN, Conseiller Municipal (pouvoir à M. Lucien LECERF).

Melle Joséphine LALLEMAND a été élue Secrétaire.

Date de convocation : 07/04/2014
Date d'affichage : 07/04/2014
Nbre de Conseillers en exercice : 29
Nbre de Conseillers présents : 27
Nbre de Conseillers votants : 29

VILLE DE VALOGNES

REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le lundi 14 avril 2008 à 18 heures

COMPTE RENDU DES QUESTIONS SOUMISES A DELIBERATION

1. Formation des Commissions Municipales.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés,

- **DÉCIDE** la création de six Commissions Municipales permanentes dont le Maire est Président de droit mais qui, à sa demande, relèveront des Adjointes ayant délégation,
 - ✓ *Finances - Développement local - Administration générale*
 - ✓ *Environnement - Cadre de vie - Urbanisme*
 - ✓ *Culture - Patrimoine*
 - ✓ *Enseignement - Éducation - Aide à la réussite scolaire*
 - ✓ *Sport - infrastructures sportives - Jeunesse - Loisirs - Vie associative*
 - ✓ *Action sociale - Santé - Handicap - Logement*
- Et en **ARRÊTE** leur formation.

2. Délégations du Conseil Municipal au Maire en application des dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal, pour des raisons pratiques et d'efficacité de traitement de certaines affaires, peut, en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, pendant la durée du mandat, déléguer au Maire une partie de ses attributions.

Le Maire rend compte à chacune des réunions du Conseil des décisions prises par délégation, lesquelles figurent également au compte rendu.

L'Assemblée Communale, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **DÉCIDE** de faire porter les délégations sur les actions suivantes :

- ✓ Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux.
- ✓ Procéder, dans les limites fixées par le Conseil Municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ; prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et passer à cet effet les actes nécessaires, et réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum annuel de 500.000 €.
- ✓ Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- ✓ Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.
- ✓ Passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.
- ✓ Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.
- ✓ Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.
- ✓ Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de condition ni de charge.
- ✓ Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4.600 €.
- ✓ Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.
- ✓ Décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement.
- ✓ Exercer, au nom de la Commune, les droits de préemption définis dans le code de l'urbanisme.
- ✓ Intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, notamment dans le cadre des contentieux en assurances et celles en défense et recours devant les juridictions administratives ; le Maire peut dès connaissance du litige, se faire directement conseiller et assister par un Avocat et/ou un Expert dans l'exercice de cette délégation.
- ✓ Autoriser au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Le Conseil **AUTORISE** également que la présente délégation soit exercée, en cas d'empêchement du Maire, par un Adjoint agissant par délégation dans les conditions fixées à l'article L. 2122-18 du C.G.C.T.

3. Election de représentants au sein des instances suivantes :

L'Assemblée Communale **ÉLIT**, comme suit, ses représentants au sein des instances suivantes :

- **COMMISSION D'APPEL D'OFFRES :**
(le Maire, Président ou son suppléant M. LAMOTTE
- 5 délégués titulaires et 5 délégués suppléants) -

Élection au scrutin secret, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.
(article 22 du Code des Marchés Publics).

Candidature de la liste « Valognes pour tous » :

<u>5 délégués titulaires</u>	<u>5 délégués suppléants</u>
- Jacky MOUCHEL	- Patricia BELLOT
- Pierre COURSIER	- Elisabeth LEBRENE
- Sylvain CAILLOT	- Gérard BREBANT
- Jean-Paul LEDU	- Odile SANSON
- Anne-Marie GOSE	- Lucien LECERF

Candidature de la liste « Ensemble pour Valognes » :

- **Didier GOUJON**
- **Fabrice RODRIGUEZ**
- **Ingrid DESRUES**
- **Sylvie HERVIEU**

RÉSULTATS DU VOTE :

Nombre de Conseillers présents : 27

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de conseillers votants : 29

Ont obtenu :

- La liste « Valognes pour tous » 25 voix
- La liste « Ensemble pour Valognes » 4 voix

Sont donc élus :

<i>5 délégués titulaires</i>	<i>5 délégués suppléants</i>
Jacky MOUCHEL	Patricia BELLOT
Pierre COURSIER	Elisabeth LEBRENE
Sylvain CAILLOT	Gérard BRÉBANT
Jean-Paul LEDU	Odile SANSON
Didier GOUJON	Fabrice RODRIGUEZ

• **CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE :**

Le Conseil Municipal **FIXE à 6** le nombre d'Elus au sein du Conseil d'Administration, lequel comprend en nombre égal des Membres élus et des Membres nommés par le Maire.

Élection au scrutin secret, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.
(articles L 123-6 et R 123-7 du Code de l'action sociale et des familles).

Candidature de la liste « Valognes pour tous » :

- **Nicole HAMEL**
- **Jean-Marie LOSIO**
- **Elisabeth LEBRENE**
- **Brigitte GRANDGUILLOTTE**
- **Hubert VARIN**
- **Joséphine LALLEMAND**

Candidature de la liste « Ensemble pour Valognes » :

- **Fabrice RODRIGUEZ**
- **Didier GOUJON**
- **Ingrid DESRUES**
- **Sylvie HERVIEU**

Candidature de la liste « Valognes Bleu Marine » :

- **Sabrina SPASSEVITCH**
- **Robert RETOUT**

RÉSULTATS DU VOTE :

Nombre de Conseillers présents : 27

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de conseillers votants : 29

Ont obtenu :

- La liste « Valognes pour tous » 23 voix
- La liste « Ensemble pour Valognes » 4 voix
- La liste « Valognes Bleu Marine » 2 voix

Sont donc élus :

Nicole HAMEL
Jean-Marie LOSIO
Elisabeth LEBRENE
Brigitte GRANDGUILLOTTE
Hubert VARIN
Fabrice RODRIGUEZ

• **SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU
POTABLE DE LA REGION DE VALOGNES :**

(2 délégués titulaires et 1 délégué suppléant)

Élection au scrutin uninominal à la majorité absolue.

Pour les 2 délégués titulaires :

Candidatures de :

- **Claude GATIGNOL**
- **François LENGRONNE**
- **Fabrice RODRIGUEZ**
- **François SOUBEIRAN**

Vote à bulletin secret -

RÉSULTATS DU VOTE :

Nombre de Conseillers présents : 27

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de conseillers votants : 29

Ont obtenu :

- **Claude GATIGNOL** 3 voix
- **François LENGRONNE** 24 voix
- **Fabrice RODRIGUEZ** 4 voix
- **François SOUBEIRAN** 23 voix

Sont donc élus Délégués titulaires : François LENGRONNE et François SOUBEIRAN

Pour le délégué suppléant :
Candidature de : **Clovis LE MAGUET**

A l'unanimité, les Membres du Conseil Municipal ont décidé de procéder à un vote à main levée

RÉSULTATS DU VOTE :
Nombre de Conseillers présents : 27
Nombre de pouvoirs : 2
Nombre de conseillers votants : 29

A obtenu :

- Clovis LE MAGUET 25 voix
Abstentions : 4 (M. RODRIGUEZ, Mme HERVIEU, M. GOUJON, Mme DESRUES)

Est donc élu Délégué suppléant : Clovis LE MAGUET

- **SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU PAYS D'ART ET D'HISTOIRE « LE CLOS DU COTENTIN :**
(2 délégués titulaires et 1 délégué suppléant)

Élection au scrutin uninominal à la majorité absolue.

Pour les 2 délégués titulaires :
Candidatures de :

- Jacques COQUELIN
- Anne-Marie GOLSE
- Fabrice RODRIGUEZ

A l'unanimité, les Membres du Conseil Municipal ont décidé de procéder à un vote à main levée

RÉSULTATS DU VOTE :
Nombre de Conseillers présents : 27
Nombre de pouvoirs : 2
Nombre de conseillers votants : 29

Ont obtenu :

1^{er} délégué titulaire

- Jacques COQUELIN 23 voix
 - Fabrice RODRIGUEZ 4 voix
- Abstentions : 2 (M. RETOUT, Mme SPASSEVITCH)

2^{ème} délégué titulaire

- Anne-Marie GOLSE 25 voix
Abstentions : 4 (M. RODRIGUEZ, Mme HERVIEU, M. GOUJON, Mme DESRUES)

Sont donc élus Délégués titulaires : Jacques COQUELIN et Anne-Marie GOLSE

Pour le délégué suppléant :

Candidature de : **Patricia BELLOT**

RÉSULTATS DU VOTE :

Nombre de Conseillers présents : 27

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de conseillers votants : 29

A obtenu :

- Patricia BELLOT 25 voix

Abstentions : 4 (M. RODRIGUEZ, Mme HERVIEU, M. GOUJON, Mme DESRUES)

Est donc élue Déléguée suppléante : Patricia BELLOT

4. Désignation de Représentants au sein de différents Organismes.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **DÉSIGNE** ses Représentants dans les Organismes suivants :

- **E.S.A.T. - Association l'Espérance (1 représentant) : Jean-Marie LOSIO**
- **Foyer Occupationnel Promotionnel - Association l'Espérance (1 représentant) : Elisabeth LEBRENE**
- **Conseil de Vie sociale du Foyer du Gisors - Association l'Espérance (1 représentant) : Nicole HAMEL**
- **Conseil de Vie sociale pour les hébergements de l'E.S.A.T. - Association l'Espérance (1 représentant) : Nicole HAMEL**
- **Comité Communal de Fleurissement et d'Embellissement (10 représentants), dont 5 pour le Jury des Maisons Fleuries**

Comité Communal de Fleurissement et d'Embellissement	Jury des Maisons Fleuries
10 représentants	5 représentants parmi les 10 du Comité de fleurissement
1 - Jacky MOUCHEL	1 -Jacky MOUCHEL
2 - Ghislaine DENNEBOUY	2 - Ghislaine DENNEBOUY
3 - Brigitte GRANDGUILLOTTE	3 - Brigitte GRANDGUILLOTTE
4 -Marilyne MEYNE	4 -Jean-Paul LEDU
5 - Jean-Paul LEDU	5 - Sylvie HERVIEU
6 - Patricia BELLOT	
7 -Gérard BRÉBANT	
8 - Ingrid DESRUES	
9 - Sylvie HERVIEU	
10 - Robert RETOUT	

- **Commission Communale d'Urbanisme** (*Le Maire et 10 Représentants faisant partie de la Commission « Environnement – Cadre de vie – Urbanisme*), dont 5 pour le Groupe de travail chargé de l'étude des autorisations d'urbanisme.

Commission Communale d'Urbanisme	Groupe de travail chargé de l'étude des autorisations d'urbanisme
Le Maire et 10 représentants	5 représentants parmi la Commission Communale d'Urbanisme
1 - Jacky MOUCHEL	1 - Jacky MOUCHEL
2 - Christian LAMOTTE	2 - Christian LAMOTTE
3 - Gérard BRÉBANT	3 - Gérard BRÉBANT
4 - Jean-Paul LEDU	4 - Anne-Marie GOLSE
5 - Edouard ROULLAND	5 - Didier GOUJON
6 - Elisabeth LEBRENE	
7 - Anne-Marie GOLSE	
8 - Didier GOUJON	
9 - Fabrice RODRIGUEZ	
10 - Sabrina SPASSEVITCH	

- **Comité Départemental d'Action Sociale pour le Personnel** (*1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant*)

titulaire	suppléant
Nicole HAMEL	Hubert VARIN

- **Comité Technique Paritaire des Collectivités territoriales et de leurs établissements publics**

Le Conseil Municipal **FIXE à 3**, le nombre de délégués titulaires et à **3** le nombre de délégués suppléants et les **DÉSIGNE** :

titulaires	suppléants
Jacques COQUELIN	Nicole HAMEL
Lucien LECERF	Odile SANSON
Pierre COURSIER	Jacky MOUCHEL

- **Développement Social Local – Secteur d'action gérontologique** (*2 Représentants siégeant au CCAS*) : Nicole HAMEL et Jean-Marie LOSIO
- **Commission Administrative pour la révision des listes électorales** (*1 représentant*) : Christian LAMOTTE

- **Association des Jardins Ouvriers** (1 représentant) : **Gérard BRÉBANT**
- **Conseil d'Administration du Lycée Henri Cornat** (2 représentants) : **Odile SANSON et Elisabeth LEBRENE**
- **Conseil d'Administration du Collège Félix Buhot** (1 représentant) : **Odile SANSON**
- **Organisme de Gestion des Ecoles Privées** (1 représentant) : **Odile SANSON**
- **Conseils d'Ecoles** (Le Maire ou son Représentant et 1 Conseiller Municipal) : **Odile SANSON et Marilyne MEYNE**
- **Caisse des Ecoles Publiques** (le Maire, Président de droit et 2 représentants) : **Odile SANSON et Christian LAMOTTE**
- **Organisme National des Anciens Combattants - Correspondant Défense** (1 représentant) : **Jean-Marie LOSIO**
- **Charte départementale de partenariat sur la sécurité routière** (1 correspondant) : **Gérard BRÉBANT**

Par ailleurs, afin de permettre au Directeur des Services Fiscaux de la Manche de désigner les 8 Commissaires titulaires (dont 1 domicilié hors Commune) et les 8 Commissaires suppléants (dont 1 domicilié hors Commune) qui formeront la **COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS**, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **PROPOSE** la liste suivante de contribuables comportant le double de noms de titulaires et de suppléants, soit au total 32 personnes :

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
1 - Christian LAMOTTE	1 - Lucien LECERF
2 - Pierre COURSIER	2 - Jean-Marie LOSIO
3 - Gérard BRÉBANT	3 - Pierrette LEGOUPIL
4 - François LENGRONNE	4 - Daniel TANTEL
5 - Louis LEFÈVRE	5 - Michel TANTEL
6 - Jacques BENJAMIN (hors commune)	6 - Patrick LETOUPIN (hors commune)
7 - Fabrice RODRIGUEZ	7 - Martine BOUVET
8 - Didier GOUJON	8 - Sabrina SPASSEVITCH
9 - Alain LABBÉ	9 - Jean-Louis SANSON
10 - Jocelyne ROUBERTIE	10 - Alain THOMAS

11 - Robert RETOUT	11 - Sylvie BÉCHET
12 - Bernard HAIRON	12 - Philippe DUTEURTRE
13 - Bernard THIBAUT	13 - François REQUIER
14 - Louis DUFOUR	14 - François SOUBEIRAN
15 - Jean PIARD	15 - Clovis LE MAGUET
16 - Philippe THOREL	16 - Elisabeth FORTIN

5. Indemnités de fonctions des Elus

L'Assemblée Communale, par 25 voix pour et 4 abstentions (*M. RODRIGUEZ, Mme HERVIEU, M. GOUJON, Mme DESRUES*), à l'unanimité des suffrages exprimés, **FIXE** le montant maximal de l'enveloppe des indemnités de fonctions du Maire, des Adjointes et Conseillers Municipaux Délégués, à compter du 30 mars 2014, date d'entrée en fonction des Elus, selon les barèmes en vigueur pour les villes de 3.500 à 9.999 habitants.

6. Droit à la formation des Conseillers Municipaux.

En application des dispositions des articles L 2123-12 et L 2123-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **ADOpte** les dispositions suivantes :

- Chaque Elu pourra bénéficier de son droit à la formation, dans la limite de 18 jours pour la durée du mandat, à condition que l'organisme soit agréé par le Ministère de l'Intérieur.
- Les demandes devront être présentées à Monsieur le Maire préalablement aux formalités d'inscription auprès de l'organisme, afin de permettre un suivi et une planification des actions en fonction des crédits disponibles au budget.
- Le montant des dépenses de formation est fixé annuellement à hauteur de 10 % du montant total des indemnités de fonction pouvant être allouées aux Elus et fera l'objet d'une prochaine décision modificative.

Valognes, le 16 avril 2014

**LE MAIRE,
Jacques COQUELIN.**